

Judith Bernard : « Le tirage au sort rappelle à chacun qu'il est citoyen »

Ballast
21 juillet 2017

Entretien paru dans le n° 2 de la revue *Ballast* (printemps 2015)

*Second volet de notre dossier consacré au tirage au sort. Si l'essayiste et militant Clément Sénéchal le rejette en tant qu'il serait une pratique « antipolitique », la metteuse en scène et cofondatrice de l'émission *Hors-Série* se porte en faux : le tirage au sort est justement l'un des outils indispensables à toute démocratie digne de ce nom. Contre l'entre-soi de la caste, la « démophobie » et la toute-puissance du système oligarchique, Bernard ébauche sa position : il faut tirer au sort une Assemblée constituante afin que « n'importe qui » ait, enfin, voix au chapitre dans la Cité.*



Il y a quelque chose qui paraît heurter de plein fouet le bon sens : tirer au sort va amener aux manettes des incompetents, des ignares, des fous ou des salauds. Question fort peu originale, mais primordiale pour bien commencer : que répondre à cette crainte qui s'avance à chaque discussion sur le sujet ?



Grand péril en effet que celui des incompetents, des ignares, des fous et des salauds ! Mais il faut d'abord objecter que notre système actuel de démocratie électorale ne nous protège nullement de cette engeance : en vertu du suffrage universel, ils ont tous le droit de vote, ils sont pour la plupart éligibles, et ils sont très souvent élus. Donc, quand on s'intéresse à ce problème des vices ou défauts individuels susceptibles d'entacher les pratiques politiques, il faut déjà avoir l'honnêteté de reconnaître que nos institutions, non seulement ne nous en protègent pas, mais même qu'elles ont tendance à les favoriser — je ne surprendrai personne en soulignant que la victoire électorale ne récompense que rarement les individus les plus honnêtes, les plus profonds, les plus humanistes, les plus sensibles de la classe politique. La violence des campagnes électorales ne favorise pas les « braves gens » ; lesquels, en général, se détournent des partis politiques et des compétitions électorales, perçues — à raison — comme des machines de guerre peu propices à la recherche du bien commun.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés : l'Assemblée constituante seule serait tirée au sort ? Quid des mairies, du Sénat et, même, de l'Élysée et de Matignon ? Des moyens de contrôle et des révocations seraient-ils envisagés ?

« Le hasard est aveugle aux différences de classe, de sexe, d'origine, de formation, de confession ; il a cette propriété, lorsqu'il est appliqué à un grand nombre, de produire une représentation en miroir de la société dans sa diversité. »

Dans l'immédiat, le projet que je porte, avec beaucoup d'autres militants, est de tirer au sort l'Assemblée constituante : celle qui aura pour mission de produire les règles constitutionnelles qui organiseront la vie politique future. L'hypothèse de départ est que ces règles ne doivent pas être écrites par des individus intéressés au pouvoir, eux-mêmes candidats à des fonctions qu'ils seraient tentés de transformer en opportunité de prospérité personnelle. Ils risquent de configurer la Constitution en machine à préserver et augmenter leur pouvoir, et donc en instrument d'impuissance du peuple — ce qui est globalement le cas des Constitutions qui ont organisé la vie politique jusqu'à présent. Il est assez raisonnable d'estimer qu'en démocratie, c'est au *demos*, au peuple, de définir les règles organisationnelles de sa vie politique : ce qui concerne tous doit être l'objet de tous, débattu également par tous. Le « également » est ici important ; il me conduit (et cela peut sembler paradoxal) à écarter les idées de rédaction collective et spontanée de la Constitution par « toute » la population grâce aux outils numériques dont nous disposons désormais : cette idée, défendue par certains démocrates opposés



au tirage au sort, conduirait en réalité, me semble-t-il, à confier la tâche rédactionnelle aux plus disponibles, aux plus motivés, à ceux qui sont déjà les plus sûrs d'en être capables : ce n'est pas l'« égalité », cela, c'est une forme de sélection par la disponibilité, l'engagement et la compétence, et c'est une nouvelle caste qui se forme, caste qui est précisément la forme de capture de pouvoir que nous voulons éviter. Le tirage au sort, lui, réalise dans la pratique le principe égalitaire qui fonde le projet démocratique : nous sommes tous égaux devant le tirage au sort. Le hasard est aveugle aux différences de classe, de sexe, d'origine, de formation, de confession ; il a cette propriété, lorsqu'il est appliqué à un grand nombre, de produire une représentation en miroir de la société dans sa diversité. Il peut donc réaliser une métonymie de ce « tous » qui est fondé à définir les règles institutionnelles de la démocratie.

On reste dans le principe de la démocratie représentative, mais en s'appuyant sur une représentation fidèle, non biaisée, de la population. Et cette assemblée n'est pas convaincue de sa supériorité ; elle n'est hantée que par le sentiment de sa responsabilité — le sort en a désigné certains pour délibérer et arbitrer au nom de tous, sans qu'ils soient meilleurs : lourde tâche, édifiante mission, inquiétante responsabilité qui invite à l'humilité et à l'honnêteté dans la recherche du bien commun. Le tirage au sort produit des affects diamétralement opposés à ceux que génère la logique électorale — et les dispositions affectives, passionnelles, c'est un ingrédient décisif de la vie sociale en général, et des arbitrages politiques en particulier. Bien sûr, il ne s'agirait pas de confier sans précaution les manettes du pays à cette assemblée, et en aucun cas de donner les pleins pouvoirs à un quidam solitaire et incompetent. L'assemblée des tirés au sort est une assemblée d'égaux en droit, mais pas forcément dans les faits (nous ne sommes pas tous égaux devant la puissance d'agir, de débattre, d'argumenter) ; il faut évidemment se donner les moyens de produire cette égalité dans les faits, par des règles strictes : pour tous les tirés au sort, accès égal aux savoirs par des formations adaptées, consultation d'experts représentant des analyses contrastées, organisation rigoureuse de la délibération (respect des temps et des tours de parole...). Et transparence totale des activités de l'assemblée : la multitude doit pouvoir connaître l'intégralité du travail fourni par les tirés au sort, et les conditions dans lesquelles ils le réalisent. C'est de la qualité de ces procédures de contrôle, d'organisation (et bien sûr de révocation, pour quiconque ne respecterait pas ces règles) que le tirage au sort tire ses propriétés vertueuses.



(DR)

« L'élection, dans son principe-même, favorise ce conflit d'intérêt », avez-vous déclaré. Comment expliquer que la démocratie soit désormais synonyme, dans la plupart des têtes, de suffrage universel, de système représentatif et parlementaire ?

L'élection ne présente pas les propriétés vertueuses du tirage au sort ; je l'ai déjà dit, l'élection met l'élu dans le sentiment de sa propre distinction, le convainc de sa supériorité — s'il a « gagné », c'est qu'il est « le meilleur » des compétiteurs. Et s'il est amené à représenter ses électeurs, c'est qu'il a des qualités que ses électeurs n'ont pas : il aura tôt fait de se juger plus capable que ses électeurs de discerner ce qui est bien, ce qui est vrai, s'éloignant des opinions et des réalités vécues par la « base » qui l'a porté au pouvoir. Le principe d'égalité constitutif de la démocratie est déjà gravement mis à mal. Et comment préserver l'élu de la tentation d'organiser les règles du jeu politique conformément à son intérêt personnel, ou aux intérêts du groupe qui lui a permis d'accéder à cette position ? Il faut toujours le rappeler, les campagnes électorales sont des batailles extrêmement coûteuses, qu'on ne remporte qu'à la condition d'avoir de solides appuis dans le monde médiatique, lequel est largement dominé par la puissance du capital. Le pouvoir de l'argent est partout dans la logique électorale : elle favorise les candidats issus de milieux privilégiés, qui y ont puisé les moyens de leur expression et de leur visibilité ; elle suppose donc du capital symbolique, et bien sûr du capital tout court ; comment s'étonner, dès lors, de la sociologie tristement homogène de nos actuelles assemblées élues ? Et comment s'étonner que ces assemblées de « dominants » produisent des lois essentiellement favorables aux « dominants » ? Les mécanismes actuels de la démocratie électorale produisent automatiquement les formes de la ploutocratie. Si la démocratie est *malgré tout* synonyme de « suffrage universel, système représentatif et parlementaire », c'est bien sûr parce que c'est ce que l'école, et toutes nos institutions, à commencer par le corps politique lui-même, nous répètent



depuis plus de deux siècles. Et l'on peut le comprendre : le suffrage universel, c'est tout de même bien plus démocratique que le suffrage censitaire, lequel est plus démocratique que la monarchie héréditaire. Et bien sûr, le système représentatif est plus démocratique que la tyrannie d'un seul ! La démocratie se juge par degrés, elle doit être considérée relativement à ce qu'elle a remplacé ; en ce sens, la République nous a émancipés de l'Ancien régime, et c'est un progrès démocratique indiscutable. Mais elle doit être jugée aussi relativement à ce qu'elle postule ; en ce sens, le principe égalitaire, qui est à la fois son origine philosophique et son horizon politique, est loin d'être réalisé, et il faut encore bien du travail pour lui permettre d'advenir dans les faits. Le tirage au sort des constituants, qui permettrait de produire une Constitution fondant la puissance du peuple en limitant le pouvoir des élus, me paraît être la prochaine étape de cette longue aventure du travail démocratique.

On évoque forcément la Grèce antique, mais quels exemples plus récents, voire contemporains, pouvez-vous solliciter pour asseoir votre proposition ?

« Les campagnes électorales sont des batailles extrêmement coûteuses, qu'on ne remporte qu'à la condition d'avoir de solides appuis dans le monde médiatique. »

Les exemples plus récents sont à chercher du côté de l'Ontario et de la Colombie britannique, qui se sont dotés d'assemblées entièrement tirées au sort pour produire une révision du code électoral (élection à la proportionnelle, financement, rôle des médias...) ; en Irlande, une assemblée tirée au sort pour les deux tiers de ses membres a eu à se prononcer sur les valeurs qui devaient présider à la vie politique. En Islande, une assemblée de 1 000 personnes a été tirée au sort en 2010, qui a travaillé à produire le cahier des charges destiné à guider le travail de l'Assemblée constituante qu'il était question de convoquer... Finalement, la réforme constitutionnelle n'a pu avoir lieu en Islande, du fait de l'opposition des partis politiques de centre droit qui ont emporté les dernières élections... Mais, en dépit des échecs que ces projets rencontrent parfois, ce qui frappe est la multiplication des expérimentations à travers le monde, qui est un signe certain de l'évolution des mentalités concernant la question démocratique. Une exigence plus élevée se manifeste partout vis-à-vis des institutions politiques, ainsi que le sentiment d'une compétence citoyenne également partagée. Les grands mouvements sociaux, parfois révolutionnaires, de 2011, en ont d'ailleurs été une manifestation spectaculaire.

« Ne pas donner le pouvoir à ceux qui veulent le pouvoir », telle semble être

L'une des idées-forces du TAS [tirage au sort]. On vous reproche, en « diabolisant » le pouvoir, de mener à l'impuissance et de condamner les militants et tous ceux qui s'engagent en politique. Que vous évoque cette expression, justement, de « prise du pouvoir » ?

La question de la « prise de pouvoir » travaille douloureusement la pensée politique de la gauche radicale depuis plus d'un siècle. L'idée qui me paraît structurer le projet du tirage au sort, et qui est héritée en partie de la philosophie anarchiste, c'est que la question n'est pas de « prendre le pouvoir », mais d'empêcher qu'il soit pris — c'est-à-dire capturé, détenu, monopolisé, et détourné de sa vocation à servir le bien commun. Si des institutions vertueuses étaient élaborées par des citoyens tirés au sort — référendum d'initiative citoyenne, non-cumul des mandats, révocabilité des élus, reddition des comptes, etc. —, elles pourraient permettre de cesser d'envisager l'élection comme un « don de pouvoir » (et il faut entendre le mot « don » dans ses deux significations : l'idée que l'élu aurait un « don », des prédispositions talentueuses à exercer le pouvoir, et celle du « don » qu'on lui fait en lui abandonnant notre puissance). Il ne s'agirait plus de « donner » le pouvoir, mais au mieux, de « prêter » temporairement l'une de ses charges sous la forme d'un mandat impératif.



(DR)

Parmi les philosophes qui le défendent, on retrouve une critique radicale de la logique oligarchique et une volonté de donner au peuple sa souveraineté. À l'instar de certains d'entre eux, estimez-vous également que le clivage droite/gauche est caduc et qu'il faut désormais raisonner sur des bases plus larges ?

Le problème du mot « gauche » est que s'en réclament des élus qui trahissent l'essentiel de sa signification — la cause du peuple, la défense de la multitude des démunis contre



les possédants les plus puissants. Je ne sais pas s'il faut, du coup, renoncer à ce vocable historique, sous prétexte qu'il a été dévoyé par certains. Je me sens de gauche, je me dis de gauche — mais alors je précise toujours « gauche critique », ou bien « gauchiste », pour que les choses soient claires ; mais je me sens capable de travailler politiquement avec des gens qui ne croient pas dans ce clivage terminologique, gens qui fournissent le gros des troupes abstentionnistes aujourd'hui. Je comprends très bien la démarche de [Iglesias](#), à la tête de Podemos, qui privilégie désormais une autre terminologie : le « peuple », contre la « caste ». C'est une approche pragmatique, qui consiste à employer une langue qui « parle » à ceux à qui on s'adresse, une manière de valider un usage — puisque dans les faits, la multitude semble avoir majoritairement abandonné le mot « gauche » que les élites ont dévoyé. En la matière, je pense qu'il ne faut pas faire de fétichisme lexical. Il faut privilégier le terrain commun plutôt que cultiver les graines de discorde. Et le terrain commun, celui sur lequel le peuple peut se rassembler et agir, c'est la démocratie, entendue comme régime d'une authentique souveraineté populaire.

Mais le TAS n'abolit-il pas, par le fait même du hasard, les positions de classes, et donc leurs luttes — cœur même du socialisme historique ?

*« Ce fantasme démophobe conduit à imaginer un bourrin
possiblement facho, le doigt sur le bouton de l'arme atomique,
décidant tout seul et sur quelque impulsion incontrôlable. »*

C'est totalement absurde. D'une part, j'ai l'impression que ce sont plutôt les modalités actuelles de notre démocratie électorale qui tendent à dissoudre cette lutte, dans l'illusion qu'elle serait prise en charge par la représentation politique — or, les partis politiques réellement porteurs de la cause du peuple sont à peu près inaudibles dans la bataille médiatique, et sont sempiternellement minorisés dans la représentation (dévalorisés, diabolisés, et donc en infériorité numérique à l'arrivée). Que se passerait-il dans une assemblée tirée au sort ? Les citoyens issus des classes populaires seraient, comme dans la société réelle, largement majoritaires (en vertu de l'effet miroir du tirage au sort appliqué aux grands nombres) ; les citoyens identifiés aux classes dominantes seraient en infériorité numérique. La lutte des classes aurait lieu sous la forme de débats contradictoires, les uns et les autres exprimant sans doute, au moins au début des travaux, les opinions construites par leur détermination sociale. Elle aurait lieu d'une manière plus juste, les armes étant égales — temps et tours de paroles équitablement respectés, quelle que soit la condition sociale. Il y aurait bien sûr des conflits, les immenses querelles sur le droit de la propriété, par exemple, traverseraient cette assemblée, opposant les possédants et les plus démunis. Il faut compter sur



l'intelligence collective pour parvenir à trouver des formes de compromis acceptables par une très large majorité — sur cette question, je rêve quant à moi d'une assemblée qui abolirait, conformément aux propositions de [Bernard Friot](#), la propriété lucrative pour n'autoriser que la propriété d'usage... Bref, dans une telle assemblée, on l'entendrait vraiment, la lutte des classes, mais elle s'exprimerait dans des conditions susceptibles de la faire parvenir à des points de résolution, des formes d'accord qui n'annuleraient pas la violence sociale, mais qui permettraient de la juguler.

Le sociologue Didier Eribon écrit dans *Retour à Reims* : « Une philosophie de la "démocratie" qui se contente (même si ses auteurs s'émerveillent eux-mêmes d'avancer une pensée aussi "scandaleuse") de célébrer l'"égalité" première de tous avec tous et de ressasser que chaque individu serait doté de la même "compétence" que tous les autres n'est en rien une pensée de l'émancipation, dans la mesure où elle ne s'interroge jamais sur les modalités de la formation des opinions [...]. Je n'aimerais pas que ma mère ou mes frères — qui n'en demandent pas tant — soient "tirés au sort" pour gouverner la Cité au nom de leur "compétence" égale à celle de tous les autres : leurs choix n'y seraient pas différents de ceux qu'ils expriment quand ils votent, à ceci près qu'ils pourraient bien être majoritaires. » Que vous inspirent ses propos ?

Tout est dans les « modalités de la formation des opinions ». [Eribon](#) souligne ici, mais sans en mesurer toutes les conséquences, que ce sont bien les institutions qui façonnent nos manières de penser. Nous sommes ce que les institutions nous font devenir. L'élection (ce « piège à cons », comme dirait l'autre), depuis deux siècles, tend à prendre les électeurs pour des cons — ne sollicitant les suffrages de l'opinion que pour la trahir sitôt le mandat obtenu. Rien d'étonnant à ce que les gens, traités comme des cons, se comportent comme des cons. Et la connerie rendue majoritaire, c'est déjà une réalité, permise par l'élection ; l'Histoire passée nous l'a déjà montré, et la présente aussi. Le tirage au sort ne représente pas, en la matière, un péril supérieur. Mais il a pour lui des vertus que l'élection n'a pas. Au lieu de prendre les gens pour des cons, il prend les gens pour des égaux : des citoyens capables, responsables et compétents. Ce n'est peut-être pas une condition suffisante pour les faire advenir à cette compétence, mais c'est en tout cas une condition nécessaire (laquelle n'a jamais été remplie jusqu'ici — on ne peut donc préjuger si défavorablement de ce que cela donnerait). Pour les y faire advenir ensuite, il y a les procédures de formation et de capacitation que j'évoquais au début. Il n'y a rien d'impossible là dedans ; il n'y a qu'une question de moyens — les moyens qu'on se donne, en termes de temps et d'outils institutionnels — et donc de volonté politique. Ensuite, il faut revenir sur cette sorte de fantasme qu'on retrouve toujours chez les adversaires du tirage au sort, selon lequel il aurait pour effet de

propulser tel imbécile à la toute-puissance de « gouverner ». Il y a toujours derrière ce fantasme une sorte de démophilie qui devrait conduire à l'abolition du suffrage universel (mais pour revenir à l'aristocratie la plus réactionnaire), si on en tirait les conséquences logiques. Ce fantasme démophile conduit à imaginer un bourrin possiblement facho, le doigt sur le bouton de l'arme atomique, décidant tout seul et sur quelque impulsion incontrôlable (à laquelle sa condition de prolétaire mal dégrossi semble le vouer inéluctablement) le grand désastre civilisationnel. Or, non seulement il n'y a guère d'imbécillité qui persiste dans les procédures de formation et de capacitation qui accompagnent le projet du tirage au sort (le « bourrin » n'a pas vocation à le rester ; ce n'est pas une fatalité de sa « nature », c'est une production sociale que d'autres productions sociales peuvent corriger ; comme l'a dit Bernard Friot, encore lui, « *il y a des institutions qui génèrent les capacités qu'elles postulent* »). En outre, il n'est pas tout seul : il travaille en assemblée, et, si la psychologie des foules ne produit pas toujours des actions pertinentes, les règles de la délibération collective dans une assemblée d'égaux assurent en général des décisions éclairées — il faut ici se référer aux conventions citoyennes tirées au sort, impulsées et observées par Jacques Testart, qui en a décrit les spectaculaires vertus. Enfin, il ne « gouverne » pas ; il délibère et vote, avec ses égaux, des propositions d'articles constitutionnels. Lesquels peuvent (doivent, selon moi) être soumis à référendum pour être définitivement adoptés... Nous sommes loin d'une tyrannie exercée par un crétin incontrôlable !



(DR)

Clément Sénéchal estime que le TAS, en abolissant les campagnes politiques et en « déresponsabilisant » les individus, « risque bien d'accentuer la dépolitisation de la société ».

C'est encore bien mal comprendre le projet du tirage au sort de la Constituante. D'abord,



il ne concerne *a priori* que l'Assemblée constituante ; rien ne permet de conclure que cette assemblée abolirait définitivement toute forme d'élection pour l'organisation des institutions à venir. Il y a fort à parier, au contraire, qu'elle maintiendrait les élections pour certaines assemblées, certains postes, en les entourant de contrôles citoyens renforcés. Donc, la vie politique ponctuée de campagnes électorales et de scrutins mettant en scène les grands clivages idéologiques reprendrait probablement son cours (mais avec de nouvelles règles plus strictes) sitôt la nouvelle Constitution adoptée. Par ailleurs, quand bien même on ne se focaliserait que sur le moment de la Constituante, et dans l'hypothèse où elle serait intégralement tirée au sort, elle constituerait tout de même un moment de politisation massive de l'opinion. D'abord parce que la philosophie du tirage au sort rappelle à chacun qu'il est citoyen à égalité avec son prochain ; qu'il est concerné et responsable (fin du déni de compétence opéré par l'élection : ce n'est pas une mince prise de conscience qui s'opère là). Se sachant tout à coup « représenté » par « n'importe qui », qui a charge d'arbitrer pour lui le destin des institutions nationales, le citoyen lambda sera sans doute saisi par l'inquiétude ; et c'est très sain, très fructueux, politiquement : l'inquiétude, c'est une forme du mouvement, le contraire de la quiétude cynique de celui qui pense que tout est foutu, et de la quiétude naïve de celui qui pense que tout ira bien. Sans doute l'immense majorité des citoyens que le sort n'aura pas désignés suivra avec intérêt le travail de la Constituante (dont je rappelle qu'il doit être entièrement transparent, visible pour tous). Les partis politiques observeront ce travail aussi, et le commenteront, tâcheront d'infléchir les positions des constituants en formulant publiquement les analyses idéologiques qu'ils ont vocation à produire... Ce sera, à nouveau (comme en 2005, lorsque l'opinion française s'est emparée du débat sur le projet de Traité « constitutionnel » européen) un grand moment de débats, d'analyses, de documentation, de controverse. Enfin, les articles de la Constitution devront être soumis à référendum : à nouveau débat, controverses, affrontements idéologiques... Et vote, par tous les électeurs, article par article, ou section par section. C'est donc très exactement le contraire d'une « dépolitisation » qui est annoncé avec le projet d'une Constituante tirée au sort ; c'est la mise en pratique de la démocratie comme exercice politique collectif et perpétuel. Ce n'est pas de tout repos — mais il faut savoir ce qu'on veut !

L'écrivaine Pascale Fautrier accuse le TAS de possibles complicités fascistes. Vous lui avez répondu qu'il est, au contraire, « un projet radicalement antifasciste » et démocratique. À quoi pensez-vous, précisément ?

« L'Histoire n'est pas écrite, nous l'inventons chaque jour, et je me plais à imaginer que la Constituante tirée au sort pourrait être une



manière de procéder à un saut révolutionnaire. »

Le tirage au sort des constituants est radicalement antifasciste, pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il postule l'absolue égalité des citoyens : c'est une arme anti-discrimination. Aucune distinction d'origine, de classe, de sexe ou de confession n'y est envisageable. « N'importe qui » peut être tiré au sort, avoir voix au chapitre, délibérer et arbitrer ; dans un tel mode opératoire, on ne peut concevoir la désignation d'une communauté bouc émissaire, désignation qui a fait la fortune du fascisme. Par ailleurs, le fascisme consiste dans la capture du pouvoir sous une forme autoritaire et concentrée ; or le projet du tirage au sort, du fait de sa culture politique (nourri par la philosophie anarchiste) travaille essentiellement à penser les institutions susceptibles d'empêcher que le pouvoir soit « pris » (capturé, monopolisé, détourné). Enfin, il est démocratique en ceci qu'il réalise le principe de la souveraineté populaire — c'est vraiment le peuple, c'est-à-dire une assemblée de « n'importe qui » qui délibère, arbitre, propose et vote. Sur cette question du péril fasciste, il faut insister. On le voit partout revenir en ce moment, et c'est une réalité inquiétante contre laquelle il faut s'armer. Mais je m'étonne qu'on l'attribue si volontiers au projet du tirage au sort, alors que la « démocratie » électorale a largement montré qu'elle pouvait parfaitement être mise au service d'un projet fasciste ; aujourd'hui, l'un des partis les plus favorisés par la compétition électorale, c'est le FN, qui est aussi le plus proche d'une pensée fasciste puisqu'il tend à désigner des communautés boucs émissaires, et aspire à un exercice autoritaire et concentré du pouvoir. Il ne faut pas confondre les peurs et les dangers ; les démocraties européennes montrent partout des signes d'affaissement, périlant dans leur propre incurie. Face à cet effondrement, deux voies se dessinent : l'une autoritaire, voulant réarmer un pouvoir fort et discriminatoire ; l'autre démocratique, ne voulant réarmer que la démocratie elle-même, contre la double menace de la capture capitaliste et de la capture fasciste : c'est cette deuxième voie que le projet du tirage au sort de la Constituante entend explorer.

Dans un entretien, vous évoquez la nécessité d'un « *moment insurrectionnel* ». Qu'entendez-vous par là ? Pensez-vous que le M6R, mouvement pacifique pour la VI^e République, que vous soutenez, soit capable de porter un tel dessein ?

Le « moment insurrectionnel », personne ne peut le prévoir ni le décréter — ni d'ailleurs en affirmer l'absolue nécessité ; je ne suis pas certaine d'avoir dit qu'il « fallait » en passer par là (et par le prix de sang, de violence, de destruction qu'il coûte). L'Histoire n'est pas écrite, nous l'inventons chaque jour, et je me plais à imaginer que la Constituante tirée au sort pourrait être une manière de procéder à un saut



révolutionnaire sans passer par le moment insurrectionnel. Saut révolutionnaire, puisque tout à coup, oui, les élites habituées à décider entre elles du destin collectif se retrouvent minorées dans l'Assemblée, tandis que le peuple évincé jusqu'ici de l'arbitrage se retrouve au cœur du processus décisionnaire — et sans être passé par les armes. Le M6R est porteur de cet espoir, d'abord parce que son objet est la convocation d'une Constituante ; il travaille prioritairement à la question institutionnelle, qui est à mes yeux centrale. Il l'est d'autant plus qu'il s'efforce d'être un mouvement, et non un parti politique ; il tente de mettre en pratique le principe égalitaire qui fonde la démocratie, en donnant la parole à tous ses membres (par l'intermédiaire de la plateforme « Nous le peuple »), en ouvrant la possibilité de voir sa ligne politique élaborée par sa base et non par des consignes dictées verticalement, et en introduisant le tirage au sort dans ses propres procédures de représentation (l'assemblée représentative du M6R comporte un quart de membres tirés au sort). C'est un travail difficile, et douloureux, parce que le mouvement est tiraillé entre les deux cultures politiques — celle de l'élection et de la professionnalisation de la politique, et celle du tirage au sort revendiquant la stricte égalité des compétences et l'évitement des procédures électorales. Le M6R s'est donc mué en théâtre d'affrontements politiques homériques, traversé par des polémiques d'une rare violence ; c'est sans doute le prix à payer pour tenter une action commune, et surtout une action qui tente de faire place à une idée aussi révolutionnaire que celle du tirage au sort des représentants politiques.

Portrait de Judith Bernard : Stéphane Burlot
